



**Déclaration préalable des représentants du SPELC
à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 7 mai 2019 à Tours.**

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Indre et Loire,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Nous rappelons que le Spelc Centre Poitou-Charentes est le 1^{er} syndicat de l'académie Orléans-Tours et le seul syndicat à avoir des élus à la CCMI depuis les élections de décembre 2018.

A ce titre, les enseignants élus et les chefs d'établissement désignés par le Spelc Centre Poitou-Charentes tiennent à vous interpellier solennellement sur la situation de tous les enseignants des établissements privés sous contrat de l'académie. Face à la forte régression du pouvoir d'achat des enseignants, nous demandons une revalorisation conséquente des grilles indiciaires et de la valeur du point d'indice de la Fonction publique.

Face à la précarité massive dans l'enseignement privé sous contrat, nous demandons l'augmentation des indices des grilles de salaire des maîtres délégués et que ceux du 1^{er} degré soient reclassés sur l'échelle des MA I. Nous exigeons la réduction maximale du nombre d'emplois précaires par la mise en œuvre d'un réel plan de résorption de la précarité qui conduise à la contractualisation (et non au CDI tel qu'il existe aujourd'hui).

Face à la dégradation des conditions de travail et à la souffrance professionnelle croissante, nous demandons que soient reconnues toutes les tâches réalisées par les enseignants avec la rémunération correspondante.

Face à la disparité des appréciations des évaluateurs lors des rendez-vous de carrière, le Spelc Centre Poitou-Charentes renouvelle sa demande d'obtenir un bilan. Nous réaffirmons que ce mode d'accès à une éventuelle promotion ne nous paraît pas équitable.

Face aux injustices persistantes entre les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré :

- l'inégalité des taux de promotion à la hors-classe, les critères du vivier 1 de la classe exceptionnelle limitant l'accès aux seules personnes ayant occupé des postes à responsabilité, la rémunération des suppléants,
- le large dépassement des 108 heures pour assumer une charge de travail grandissante,
- les difficultés d'accès à la formation, notamment par manque de remplaçants disponibles,

Nous demandons que le Ministère prenne les dispositions nécessaires pour une réelle amélioration des conditions de travail, de promotions et de rémunération des enseignants du 1^{er} degré. Nous demandons, à nouveau, la diminution de l'obligation réglementaire de service pour se rapprocher de celle des certifiés.

Le Spelc Centre Poitou-Charentes s'interroge sur la mise en place de classe de 6^{ème} dans les écoles ainsi que sur le statut des enseignants qui y seraient nommés. Ce projet est d'ailleurs remis en cause dans le projet de Loi pour une école de la confiance.

Le Spelc Centre Poitou-Charentes constate que les réformes présentées sont le plus souvent motivées par une logique budgétaire sans concertation préalable. Leur mise en œuvre est difficile voire impossible. Les dernières réformes qui concernent les lycées vont générer des suppressions d'emplois, installer une concurrence généralisée entre les établissements (publics et privés), entre disciplines, entre enseignants et aussi entre élèves. Ces réformes vont accentuer les inégalités territoriales et les injustices sociales.

Le Spelc Centre Poitou-Charentes demande que soit mise en place une vraie consultation des enseignants sur les évolutions souhaitées.

En conséquence le Spelc Centre Poitou-Charentes appelle les enseignants à faire grève le 16 mai prochain et à manifester leur mécontentement.

Les représentants du Spelc Centre Poitou-Charentes vont solliciter une audience auprès de Madame la Rectrice pour lui présenter ces différents points.